**Modèle de lettre de proposition**

**d’un avenant de modification mineure**

🕬 Les mots inscrits en italique et cet encadré doivent faire l’objet d’un choix et/ou être enlevés dans la version définitive de l’arrêté.

*Logo ou blason de la collectivité territoriale ou de l’établissement public*

*Nom de la collectivité territoriale ou de l’établissement public*

… *(Dénomination du service en charge du dossier)*

Dossier suivi par : … *(prénom NOM de l’agent en charge du suivi de ce dossier)* [[1]](#footnote-1)

[Adresse](mailto:laurent.gougeon@cdg45.fr) de messagerie (boîte de messagerie générique du service ou boîte personnelle)

*Nos réf. : Lettre n°20…-… (n° de chrono)*

Lettre recommandée avec accusé de réception (ou remise en main propre contre décharge)

***Monsieur ou Madame*** *… (prénom, NOM de l’agent)*

**…** *(Adresse personnelle complète de l’agent)*

**Objet : Modification d’un élément mineure du contrat**

Madame/Monsieur,

Vous avez été engagé(e) par contrat *(le cas échéant)* renouvelé le …, à compter du …, et pour une durée de ….

Je vous informe par le présent courrier, de mon intention de modifier … (*indication de l’objet de la modification)* de votre contrat de travail.

Je vous joins en annexe l’avenant au contrat de travail que je vous invite à signer.

Je porte à votre attention qu’en l’absence de signature, vous êtes réputé refuser la modification proposée et vous êtes susceptible de faire l’objet d’une procédure de licenciement disciplinaire pour refus d’une modification mineure de votre contrat.

Cette décision pourra faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut être saisie par l’application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Je vous prie d'agréer, Madame/Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

*Le-la* *Maire-Président/Présidente*

*Prénom NOM*

1. *L’indication du prénom et du nom de l’agent en charge du suivi du dossier est une obligation juridique prévue à l’article L.111-2 du Code des relations entre le public et l’administration.* [↑](#footnote-ref-1)